

AFFAIRE N° 2. - Stade municipal du Chaudron (Lettre des architectes - Importantes modifications de structure à décider par le Conseil)

Le MAIRE. - Ce dossier fait l'objet d'un rapport établi par M. CHEVASSUS. Cependant, je dois dire qu'au terme d'un entretien que j'ai eu avec M. MAROT, architecte, et à la suite d'une visite que j'ai faite avec lui au Ministère de la Jeunesse et des Sports, le projet du stade municipal portait sur une honorable somme de 900 millions de F. CFA, j'ai déclaré à l'architecte qu'il n'était pas question pour nous de l'accepter. Le Service de la Jeunesse et des Sports a fait opposition de son côté et c'est sur cette lettre de la Jeunesse et des Sports que j'ai demandé à M. CHEVASSUS d'établir un rapport.

Je lui donne la parole.

M. CHEVASSUS. - Monsieur le Maire,
Mes Chers Collègues,
mesdames, Messieurs,

Le rapport que j'ai reçu pour mission de vous soumettre ne saurait épuiser les problèmes de tous ordres soulevés par l'édification du stade municipal du Chaudron. Deux soucis majeurs ont motivé mes options: le premier, celui de doter Saint-Denis d'un stade à la mesure de sa population future et de son évolution sportive en permettant aux sociétés groupées sous la tutelle d'un organisme officiel la pratique de disciplines essentielles: football, rugby, athlétisme, cyclisme, tennis, hand-ball, volley; le second: celui de limiter nos ambitions à des disponibilités budgétaires qui auront, dans le domaine sportif ou culturel, à faire face à d'autres charges: édifications dans le voisinage immédiat du futur lycée d'un ensemble scolaire sportif municipalisé, d'un gymnase couvert de dimensions 40 m. sur 24 m., de plusieurs Maisons de Jeunes.

Si bien que, de l'avis des personnes autorisées que j'ai consultées, parmi lesquelles M. PUISSANT, Directeur du Service de la Jeunesse et des Sports, un projet grandiose présenté par les architectes MAROT et TREMBLOT doit être rejeté en raison de l'énormité des dépenses qu'il engage et qui s'élèvent à 900 millions de Frs CFA, chiffre qui correspond sans nul doute à des programmes métropolitains similaires, et peut se justifier en France par la présence régulière sur le stade d'un nombre de spectateurs rarement atteint à la Réunion.

x x
x

L'allègement le plus important sera sans conteste la suppression dans l'enceinte du futur stade de la salle couverte prévue pour la pratique de la gymnastique, de la boxe, du judo, mais il semble qu'il faille aussi limiter la capacité du stade à 20 000 ou 15 000 personnes, chiffre prévisible uniquement dans l'éventualité de la désignation de Saint-Denis pour les "Jeux de l'Amitié" ou de la venue à la Réunion d'une équipe de foot-ball de notoriété mondiale; limiter aussi la surface des tribunes couvertes, 400 places seulement étant subventionnées, quel que soit le nombre que l'on veuille mettre à l'abri du soleil et des intempéries; remplacer la clôture en béton traditionnelle, toujours onéreuse et qui ne supprime jamais le resquillage par la modeste clôture en bambou, impénétrable que les services agricoles planteraient dans un double réseau de fil de fer barbelé.

Mais ces suppressions ou modifications, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, ne me font nullement perdre de vue les nécessités qui demeurent, et je suis plus que quiconque sensible aux critiques, même si elles n'ont qu'un semblant de fondement. Aussi bien les vœux légitimes de notre population sportive sans cesse accrue, ils paraissent devoir être exaucés, priorité étant accordée toutefois aux pratiques subventionnées, sur le spectaculaire qui ne l'est pas.

Le stade du Chaudron comportera un terrain d'honneur de 120 mètres sur 75, dimensions qui, en raison de l'inaccoutumance de nos participants à ces maxima, pourraient être réduites à 110 m. sur 70, entouré d'une piste d'athlétisme de 400 mètres, l'ensemble devant être protégé par une grille que les derniers règlements rendent obligatoires; deux terrains d'entraînement, dont un /dimensions égales au terrain d'honneur et qu'entourera une piste cycliste de 500 mètres. Un parking, des terrains de handball, de volley, de basket, de tennis, la maison du gardien, le bar, compléteront la partie visible du stade cependant qu'à l'intérieur de cette vaste enceinte de 9 hectares sera maintenue partout où l'harmonie et l'esthétique le permettent la végétation actuelle susceptible de donner aux spectateurs, outre l'attrait d'un spectacle sportif, l'impression d'une évasion de la ville.

Mais l'aménagement d'un stade moderne doit être complété par ce que le public ne voit pas, c'est à dire sous les tribunes une salle de réunion pour cours théoriques de foot-ball ou autres disciplines, une salle de réception à l'intention de nos invités, des vestiaires pour arbitres et joueurs, une infirmerie, des salles de douches, des W.C., un dépôt de matériel.

J'estime également nécessaire, quand notre budget le permettra, l'aménagement d'un passage souterrain procurant aux joueurs l'accès de la pelouse sans franchissement des pistes ainsi que l'électrification totale conçue selon les normes officielles de régularité, et permettant de disputer des épreuves nocturnes.

x x
x

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, si nous considérons d'une part que notre modeste Redoute coûte actuellement 2 millions de Fr. CFA répartis sur le gardiennage, l'entretien, la réparation ou le remplacement du matériel, la sécurité sociale, l'eau, l'électricité, le téléphone, que cette somme sera pratiquement doublée sur le stade du Chaudron sans majoration équivalente des recettes revenant à la Mairie, que d'autre part, l'affectation des subventions aux seules réalisations pratiques demeure mal définie (je n'en veux citer pour exemple que le cas d'un portail d'entrée subventionné s'il est en métal, non subventionné s'il est en maçonnerie).

Pour des raisons, je vous demande de limiter dans l'immédiat à 100 millions, chiffre double de celui investi sur le stade du Port, le montant du projet que nous devons soumettre à l'étude des spécialistes.

Il vous appartient, mes Chers Collègues, de prendre position; j'accepterais bien volontiers vos suggestions. Emanant de Conseillers Municipaux, elles ne sauraient avoir d'autre inspiration que le mieux être, éminemment souhaitable, de notre condition sportive.

LE MAIRE. - Je remercie vivement M. CHEVASSUS pour le rapport qu'il vient de nous présenter.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, le Maire met aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité.